

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles
paji@u-bourgogne.fr

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Education**
- **Vu la charte des Editions Universitaires de Dijon (EUD)**
- **Vu la proposition du Conseil de gestion des EUD à la séance du 8 février 2021 de nommer Madame Marie-Ange FOUGERE en qualité de Directrice et Monsieur Philippe GONIN en qualité de Directeur-adjoint**

– ARRETE –

Article 1

Madame Marie-Ange FOUGERE, Maîtresse de Conférences en littérature, est nommée Directrice des Editions Universitaires de Dijon (EUD) à compter du 9 mars 2021 pour une durée de quatre ans.

Article 2

Monsieur Philippe GONIN est nommé Directeur-adjoint des Editions Universitaires de Dijon (EUD) à compter du 9 mars 2021 pour une durée de quatre ans.

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis au Recteur de région académique, Chancelier de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 9 mars 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Copies :

Madame Marie-Ange FOUGERE, Directrice des EUD
Monsieur Philippe GONIN, Directeur-adjoint des EUD
Mme Marie-Laure BAUDEMONT, Directrice du pôle Culture
Monsieur Philippe VAUTHIER, Responsable Administratif des EUD
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
Agence comptable
Pôle Finances
Pôle RH (SPE – BIATSS)
Rectorat
Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne